

N°2021-03/15B

Objet : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET France RELANCE – RECRUTEMENT ET ACCUEIL D'UN CONSEIL NUMERIQUE

L'an deux mille vingt et un, le 03 Mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	9	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 24 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications Electroniques qui a pour but de combler le déficit constaté de professionnels à l'accompagnement au numérique par la formation et le déploiement de conseillers numériques.

Dans un premier temps, cet AMI est destiné aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et dans un second temps, il s'adressera aux acteurs à statut privé.

Les candidats retenus bénéficieront de l'assurance :

- D'un soutien financier de 50 000 € par poste pour l'emploi d'un conseiller numérique pendant 24 mois ;
- D'une prise en charge à 100 % des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante ;
- De sélectionner le conseiller numérique qu'elle accueillera ;
- De disposer d'un outillage complet du conseiller pour l'exercice de ses missions et d'une animation nationale.

Ces conseillers numériques auront vocation à accompagner les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique notamment par l'animation d'ateliers d'initiation au numérique.

Il semble important de faire profiter les habitants du territoire de ce service, pris en charge financièrement par l'Etat.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

👉 **APPROUVE** le projet de recruter et accueillir un conseiller numérique ;

↪ **DECIDER** de candidater à l'AMI « recrutement et accueil de conseillers numériques » ;

↪ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

